



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2020

OBJET :

**APPROBATION D'UNE
CONVENTION AVEC LE
DEPARTEMENT DE
L'AUBE POUR
L'OCCUPATION D'UNE
SALLE DE LA MAISON
DES LACS.**

Nombre des membres composant le Bureau Syndical	14
En exercice.....	14
Présents à la Séance	5
Représentés par mandat	5
Absents	4

L'an deux mille vingt, le vingt-cinq juin, les membres du Bureau Syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Établissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le onze, se sont réunis à 14h00 au siège de l'Établissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :***M. VAUGLIN***Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :***M. LARGHERO***Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :***M. MOLOSSI***Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :***Mme DURAND***Au titre de Troyes Champagne Métropole :***M. VIART***Au titre de de la Communauté de Saint Dizier Der et Blaise :****Etaient absents excusés :***M. BELLIARD**M. GUERIN**Mme OLIVIER**Mme JEMNI**M. TREMEGE***Avaient donné pouvoir de voter en son nom :***M. BEDREDDINE à Mme DURAND**Mme BLAUUEL à M. VAUGLIN**M. BONNET-OULALDJ à M. MOLOSSI**M. COURTES à M. LARGHERO*

La majorité des membres étant présente,

M.VAUGLIN a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

N° 2020-04-BS



BUREAU SYNDICAL
Séance du 25 juin 2020

DÉLIBÉRATION
N° 2020-04-BS

**CONVENTION AVEC LE DÉPARTEMENT DE L'AUBE POUR L'OCCUPATION
D'UNE SALLE DE LA MAISON DES LACS**

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Département de l'Aube est propriétaire d'un bâtiment situé sur les rives du lac d'Orient à Mesnil Saint Père dénommé « La Maison des Lacs » qui est un lieu d'accueil pour le public et les associations qui développent leurs activités sportives et de loisirs sur le lac.

Cet équipement, situé sur un pôle touristique majeur qui accueille de nombreux visiteurs, est particulièrement adapté pour permettre à l'EPTB de mettre en avant sa volonté de créer les conditions d'une offre culturelle complémentaire des activités sportives et de loisirs autour des lacs en lien avec l'eau, l'environnement et la création artistique.

C'est pourquoi, L'EPTB SEINE GRANDS LACS souhaite renouveler le partenariat avec le Département de l'Aube afin de disposer d'un espace au sein de la Maison des Lacs qui puisse accueillir des expositions artistiques et présenter des animations en lien avec la biodiversité et les activités traditionnelles de l'établissement.

Ce partenariat pourra se concrétiser par la signature d'une convention d'occupation, annexée aux présentes, dont les principales conditions sont la mise à disposition à titre précaire et révocable d'une salle d'une surface de 71,35 m², pour une durée de 4 ans et à titre gratuit, à charge pour l'EPTB d'assurer l'entretien courant du local mis à disposition et de s'acquitter de sa quote-part des charges locatives annuelles de l'immeuble estimées à un montant annuel de 1232,72 € estimé sur la base des charges de l'année 2018 à actualiser chaque année en fonction des charges réelles.

DÉLIBÉRATION

Le Bureau syndical,

VU l'exposé des motifs,
VU le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes de la convention, ci-annexée, à intervenir avec Département de l'Aube pour autoriser l'EPTB à occuper une salle de la Maison des Lacs.

Article 2 : AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

Article 3 : PRÉCISE que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI

Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis